

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(R.C.)**

Relatif à

**LA MISE EN CONCURRENCE CONCERNANT LA CONCEPTION  
ET L'ANIMATION DU STAND DE L'ODEADOM AU SALON  
INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2027**

(Marché de service)

*La procédure de consultation utilisée est celle d'une :*

**PROCEDURE ADAPTEE**

*En application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la  
commande publique (CCP).*

**ODEADOM**  
(Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer)  
TSA 60006  
93555 MONTREUIL CEDEX  
Téléphone : 01.41.63.19.70    Télécopie : 01.41.63.19.45

## SOMMAIRE

|                          |                                                                           |                 |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b><u>CHAPITRE 1</u></b> | <b><u>- GENERALITES</u></b>                                               | <b><u>2</u></b> |
| 1.1                      | DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR                                       | 2               |
| 1.2                      | OBJET DE LA CONSULTATION                                                  | 2               |
| 1.3                      | LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION                                         | 2               |
| 1.4                      | ETENDUE DE LA CONSULTATION                                                | 2               |
| 1.5                      | FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES                                           | 2               |
| 1.6                      | FRACTIONNEMENT DE LA CONSULTATION - ALLOTISSEMENT                         | 2               |
| 1.7                      | DUREE DU MARCHE                                                           | 3               |
| 1.8                      | MONTANT DU MARCHE                                                         | 3               |
| <b><u>CHAPITRE 2</u></b> | <b><u>- DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>                                   | <b><u>3</u></b> |
| <b><u>CHAPITRE 3</u></b> | <b><u>- OFFRES</u></b>                                                    | <b><u>3</u></b> |
| 3.1                      | DELAI DE VALIDITE DES OFFRES                                              | 3               |
| 3.2                      | DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES                                       | 3               |
| 3.3                      | UNITE MONETAIRE                                                           | 4               |
| 3.4                      | ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE                                | 4               |
| 3.5                      | COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION | 5               |
| 3.5.1                    | LA CANDIDATURE                                                            | 5               |
| 3.5.1.1                  | Pièces constituant la candidature                                         | 5               |
| 3.5.1.2                  | Critères de sélection des candidatures                                    | 5               |
| 3.5.2                    | L'OFFRE                                                                   | 5               |
| 3.5.2.1                  | Pièces constituant l'offre                                                | 5               |
| 3.5.2.2                  | Critères de sélection des offres                                          | 6               |
| <b><u>CHAPITRE 4</u></b> | <b><u>OFFRES DE BASE - VARIANTES - OPTIONS</u></b>                        | <b><u>7</u></b> |
| 4.1                      | OFFRE DE BASE                                                             | 7               |
| 4.2                      | VARIANTES PAR RAPPORT A L'OBJET DU MARCHE                                 | 7               |
| 4.3                      | INDIVIDUALISATION FORMELLE DES OFFRES (SOLUTION DE BASE ET VARIANTE)      | 7               |
| 4.4                      | PRESTATIONS OPTIONNELLES                                                  | 7               |
| <b><u>CHAPITRE 5</u></b> | <b><u>- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>                            | <b><u>8</u></b> |
| 5.1                      | PERSONNE A CONTACTER POUR L'ETABLISSEMENT DE L'OFFRE                      | 8               |
| 5.2                      | MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION ET QUESTIONS          | 8               |

## **CHAPITRE 1 - GENERALITES**

### **1.1 DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

ODEADOM  
12, rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 60006  
93555 MONTREUIL CEDEX

### **1.2 OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent règlement de la consultation définit les modalités de participation à la consultation concernant la conception et l'animation du stand de l'ODEADOM au Salon International de l'Agriculture 2027.

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre doivent être rédigés en français.

### **1.3 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

Paris expo Porte de Versailles - 1, place de la Porte de Versailles, 75015 Paris.

### **1.4 ETENDUE DE LA CONSULTATION**

La procédure utilisée est une procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 et des articles R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique (CCP).

La présente consultation s'adresse à des entreprises spécialisées dans la conception, de stand d'exposition et dans l'animation spécifique pour des stands d'exposition, objet de ce règlement de la consultation, selon la nomenclature CPV 39154100 – Stands d'exposition et 79956000 – Services d'organisation de foires et d'exposition.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à cette procédure pour des motifs d'intérêt général.

### **1.5 FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES**

Sans objet.

### **1.6 FRACTIONNEMENT DE LA CONSULTATION - ALLOTISSEMENT**

La prestation ne comporte qu'un lot unique.

### **1.7 DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu à partir de la date de la notification ou de la date indiquée dans la lettre de notification (la date la plus antérieure des deux s'applique). A titre indicatif, la notification du marché devrait intervenir durant la deuxième quinzaine du mois de novembre 2026.

La durée du marché est de cinq mois à compter de cette date de notification, soit jusqu'à la deuxième quinzaine d'avril 2027.

### **1.8 MONTANT DU MARCHE**

Le prix du marché est forfaitaire, ferme et définitif pour toute la durée du projet ; son montant ne saurait être supérieur à 80 000 € HT pour la durée totale du marché, soit 96 000 € TTC.

## **CHAPITRE 2 - DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est constitué :

- du présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- du projet de marché comportant :
  - le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
  - le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

## **CHAPITRE 3 - OFFRES**

### **3.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Pendant ce délai, le concurrent reste engagé par son offre.

En cas de variation du régime de la TVA, le montant de l'offre sera réajusté ipso facto.

### **3.2 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

|                                            |
|--------------------------------------------|
| <b>Le vendredi 30 octobre 2026 à 17h00</b> |
|--------------------------------------------|

### 3.3 UNITE MONETAIRE

La monnaie de compte du marché est l'euro.

### 3.4 ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Le candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-dessous.

Le candidat est invité à fournir le maximum de précisions et de détails au sein de son offre technique et financière (pas de BPU ou DPGF mais l'offre financière doit a minima comporter tous les postes demandés dans les CCTP et affinée au maximum).

L'offre du candidat doit être entièrement conforme aux exigences du dossier de consultation.

En application de l'article L2132-2 du Code de la commande publique, la présente consultation est entièrement dématérialisée, ce qui signifie que l'ensemble des communications et des échanges, ainsi que le dépôt des offres est effectué exclusivement par voie électronique sur le site de la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

A cet effet, il est demandé aux candidats d'indiquer dans leur offre la ou les adresse(s) de messagerie que l'ODEADOM pourra utiliser pour tout échange concernant la présente consultation.

Les échanges via la messagerie sécurisée de la plate-forme PLACE permettent d'assurer une continuité et une traçabilité dans la mesure où, de façon analogue à une lettre recommandée avec accusé de réception, le courrier électronique fait l'objet d'un accusé de réception horodaté par le destinataire.

La signature électronique n'est pas exigée à ce stade de la procédure.

Les entreprises envoient leur dossier de candidature et leur offre par voie électronique par le biais de la PLACE (Plate-forme des achats de l'Etat) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>,

avec la possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde. Les maquettes, plan, échantillons et la copie de sauvegarde sont à envoyer à l'adresse ci-après :

ODEADOM  
Secrétariat Général  
12 RUE HENRI ROL TANGUY - TSA 60006  
93555 MONTREUIL CEDEX

### **3.5 COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE ET CRITERES DE SELECTION**

#### **3.5.1 LA CANDIDATURE**

##### **3.5.1.1 Pièces constituant la candidature**

- 1 Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants ou formulaire DC1, accessible à l'adresse suivante :  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, dûment remplie par le candidat ; mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans le dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
- 2 un extrait original de l'inscription au R.C.S. (ou K bis) ou équivalent, datant de moins de six mois ;
- 3 La déclaration sur l'honneur du candidat individuel ou du membre du groupement datée et signée (imprimé DC2) ;
- 4 copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

##### **3.5.1.2 Critères de sélection des candidatures**

Les candidats n'ayant pas complété et fourni la totalité des pièces constituant la candidature, au plus tard à la date limite de réception des offres, seront éliminés.

#### **3.5.2 L'OFFRE**

##### **3.5.2.1 Pièces constituant l'offre**

- la proposition technique et financière contenant notamment les différentes phases des travaux et le planning prévisionnel de réalisation ;
- une présentation en format 3D obligatoirement du projet de stand (maquette non obligatoire) ;
- une présentation détaillée des animations prévues ;
- une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années pour des clients publics et/ou privés dans le domaine couvert par le présent appel à candidatures ;
- indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestations de service de même nature que celle du marché (joindre un curriculum vitae de chacun des membres de l'équipe proposée) ;
- échantillons, descriptions et/ou photographies de prestation de services de même nature que celle du marché.
- tout autre élément jugé utile, permettant de valoriser l'offre soumise.

### 3.5.2.2 Critères de sélection des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique.

Le prestataire sera sélectionné par le comité d'examen des offres de l'ODEADOM.  
Les offres irrégulières ou inacceptables seront éliminées :

- est irrégulière une offre qui n'est pas complète (toutes les pièces exigées dans le présent règlement de consultation doivent être présentes et l'offre doit être chiffrée dans tous ses éléments) ou qui ne respecte pas les exigences des documents de la consultation ;
- une offre est inacceptable si les conditions prévues pour son exécution méconnaissent la législation en vigueur, ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Toute offre présentant une proposition financière supérieure au montant T.T.C. fixé pour ce marché sera éliminée. De même, toute offre incomplète sera considérée comme irrecevable.

Toute offre présentée par un candidat n'ayant pas les capacités professionnelles, techniques et financières au vu des documents produits sera éliminée.

L'analyse technique et économique sera menée par lot. Les critères pris en compte pour l'analyse des offres pour chaque lot sont les suivants :

- Qualité de l'offre notée sur 60 au regard des éléments suivants :
  - Qualité du projet de stand proposé – Note sur 20 ;
  - Qualité des animations proposées – Note sur 10 ;
  - Moyens et organisation proposés pour le présent marché – Note sur 10 ;
  - Références et curriculum vitae des intervenants proposés pour des prestations équivalentes réalisés antérieurement – Note sur 10.
  - Prise en compte des considérations sociales et environnementales – Note sur 10 ;
- Prix noté sur 40 :

L'offre la moins-disante obtient la note de 20 et la formule suivante sera appliquée pour les autres offres :

|                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| $\text{Note de l'offre} = (\text{note maximale (20)} \times \text{valeur de la meilleure offre financière}) / \text{valeur de l'offre financière analysée}$ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

La somme des notes relatives à chaque critère donnera une note finale sur 100. Le classement des offres sera effectué en fonction de cette note finale, par ordre décroissant.

Ce classement permettra au pouvoir adjudicateur de désigner l'offre la plus avantageuse au regard des prestations attendues.

Après analyse des offres initiales, l'ODEADOM se réserve la possibilité d'organiser une audition avec un ou plusieurs soumissionnaires. L'audition ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre ni les conditions de mise en concurrence.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande de l'ODEADOM, à moins qu'il ne les ait transmis avec son offre, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales conformément à l'article R.2143-6 à R.2143-10 de la commande publique.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par l'ODEADOM, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique. L'ODEADOM présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

## **CHAPITRE 4 OFFRES DE BASE - VARIANTES - OPTIONS**

### **4.1 OFFRE DE BASE**

Chaque candidat devra présenter obligatoirement une offre strictement conforme aux spécifications définies dans le Dossier de Consultation. Cette offre constitue l'offre de base.

Les entreprises doivent assurer les prestations définies dans le C.C.A.P. et le C.C.T.P.. Toute offre sera considérée incomplète et sera donc écartée si au moins une des prestations définies dans le C.C.T.P. spécifique au lot n'était pas chiffrée.

### **4.2 VARIANTES PAR RAPPORT A L'OBJET DU MARCHE**

#### **Des variantes pourront être proposées.**

Si le candidat propose une variante, il devra fournir 2 plans :

- Le plan 1 conforme au CCTP (offre de base)
- Le plan 2 (variante) prenant en compte une ou plusieurs variantes.

### **4.3 INDIVIDUALISATION FORMELLE DES OFFRES (SOLUTION DE BASE ET VARIANTE)**

Le candidat veillera à présenter l'offre de base et/ou la variante de manière individuelle.

### **4.4 PRESTATIONS OPTIONNELLES**

Le pouvoir adjudicateur se verra dans l'obligation d'écarter toute prestation optionnelle.

## **CHAPITRE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **5.1 PERSONNE A CONTACTER POUR L'ETABLISSEMENT DE L'OFFRE**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à l'établissement de leur offre, les candidats pourront s'adresser sous forme dématérialisée à l'ODEADOM. Les entreprises déposent leurs questions par voie électronique par le biais de la PLACE (Plateforme des achats de l'Etat).

### **5.2 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION ET QUESTIONS**

La personne publique se réserve le droit d'apporter des modifications de détails au dossier de consultation jusqu'à six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce cas, tous les candidats ayant téléchargé le DCE seront informés par courriel.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Des questions de nature technique peuvent être posées par les candidats sur la plateforme internet dédiée aux marchés publics de l'Etat « PLACE » jusqu'à dix (10) jours avant la date limite de dépôt des plis .